

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-154-2026

EMMENAGEMENT - DEMENAGEMENT – 18 rue de la Pièce BONJEAN

REGLEMENTATION TEMPORAIRE STATIONNEMENT-CIRCULATION

Michel RONFARD, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu la demande présentée par la société RAGGINI – 16 place de la République 71104 Chalon-Sur-Saône Cedex - en date du 29 juin 2026, tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule afin de procéder à un emménagement rue de la Pièce BONJEAN à Saint-Marcel,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de cet emménagement prévu le vendredi 17 juillet 2026,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le vendredi 17 juillet 2026 de 08H00 à 17H00, la société RAGGINI est autorisée à stationner un camion de déménagement à hauteur du n°18 rue de la Pièce BONJEAN à Saint-Marcel.

Article 2 : Cette demande nécessitant le stationnement d'un véhicule sur trottoir et chaussée, un rétrécissement de la voie de circulation sera mis en place à hauteur du n° 18 rue de la Pièce BONJEAN à Saint-Marcel.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société RAGGINI qui prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le déménagement (cônes, sécurité des piétons, passage des véhicules prioritaires (pompiers, ambulances...))

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication

Fait à Saint-Marcel, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture

le
et publié, affiché ou
notifié le 03 JUL. 2026
Le Maire
Michel RONFARD

